



**DIVULGATION PUBLIQUE DU GROUPE PEOPLES**  
(Troisième pilier et ratio de levier de Bâle III)  
**Au 31 Décembre 2018**

**TABLE DES MATIÈRES**

Politique de divulgation .....	1
Emplacement et vérification .....	1
Contexte .....	1
Déclaration de la propension à prendre des risques .....	2
Politiques et objectifs de gestion des risques .....	2
<i>Risque de marché</i> .....	2
<i>Risque de taux d'intérêt</i> .....	2
<i>Risque de crédit</i> .....	3
<i>Risque de titrisation</i> .....	6
Instruments dérivés .....	8
<i>Risque de liquidité</i> .....	8
<i>Risque de non-conformité à la réglementation</i> .....	9
<i>Risque stratégique</i> .....	9
Gestion des fonds propres .....	10
Structure des fonds propres réglementaires .....	10
Suffisance des fonds propres .....	11
Rémunération .....	12
ANNEXE I – MODÈLE DE DIVULGATION COMMUN AU TITRE DE BÂLE III, AU 31 DÉCEMBRE 2018 .....	13
ANNEXE II – MODÈLE DE DIVULGATION COMMUN DU RATIO DE LEVIER POUR LES INSTITUTIONS QUI NE SONT PAS DES BIS .....	15

## Groupe Peoples – Divulgence publique (troisième pilier et ratio de levier)

---

### Politique de divulgation

Le présent document renferme les renseignements que le Groupe Peoples (ou l'entreprise) doit divulguer conformément au troisième pilier de Bâle III et au titre du ratio de levier. Ces renseignements sont communiqués conformément aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui reposent sur des normes internationales établies par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (Comité de Bâle ou CBCB) de la Banque des règlements internationaux.

La présente politique a été approuvée par le conseil d'administration et est revue chaque année à la suite de la publication du rapport annuel.

### Emplacement et vérification

Les renseignements divulgués aux termes du troisième pilier et au titre du ratio de levier sont publiés à la section Règles de divulgation du site Web de l'entreprise. Les renseignements sont présentés sur une base consolidée et englobent les comptes de la Compagnie de Fiducie Peoples et de ses filiales, à savoir 1155329 Alberta Ltd., Services de Cartes Peoples Itée, Solutions de Paiement Peoples Itée et Lendful Financial Inc.

Le présent rapport est assujéti à un examen interne et il n'a pas été audité par les auditeurs externes de l'entreprise.

### Contexte

Le Groupe Peoples est une société de fiducie fédérale canadienne à propriété exclusive surveillée par le BSIF. Il a été constitué le 3 octobre 1978 aux termes de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* et son siège social se situe au 888, rue Dunsmuir, bureau 1400, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3K4.

Le Groupe Peoples et ses filiales offrent des services financiers spécialisés à la population canadienne. Le Groupe Peoples assure le montage et la gestion d'une gamme de produits hypothécaires, notamment des prêts hypothécaires assurés, des prêts hypothécaires ordinaires et des prêts contractuels.

Le Groupe Peoples participe régulièrement au Programme des titres hypothécaires (TH) émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et au Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) de la SCHL. En outre, il propose des produits de crédit tels que des marges de crédit d'entreprise adossées à des actifs et des prêts personnels par l'entremise de Lendful Financial Inc., entreprise d'octroi de crédit aux particuliers en ligne nouvellement acquise par le Groupe Peoples. De plus, le Groupe Peoples offre des produits de dépôt et, par l'entremise de Services de Cartes Peoples et de Solutions de Paiement Peoples, des services d'émission de cartes et d'acquisition de commerçants dans le cadre des programmes de Visa et de Mastercard.

Le Groupe Peoples est une société fermée autorisée à exercer ses activités partout au Canada. Son principal propriétaire est Peoples Trustco Ltd., également une société fermée entièrement canadienne.

## **Déclaration de la propension à prendre des risques**

Conformément au cadre de propension au risque de l'entreprise, la propension à prendre des risques correspond à l'ampleur des risques que le Groupe Peoples est disposé à prendre afin d'atteindre ses objectifs d'affaires. Le Groupe Peoples applique une approche prudente à l'égard du risque et intègre cette dernière à son modèle d'affaires ainsi qu'à ses objectifs stratégiques.

## **Politiques et objectifs de gestion des risques**

La gestion des risques consiste à déterminer les principaux risques auxquels le Groupe Peoples est exposé dans le cadre de l'atteinte de ses objectifs stratégiques. Ce processus consiste principalement à instaurer des mécanismes de contrôle appropriés afin de gérer ces risques, ainsi qu'à veiller à ce que des systèmes adéquats de surveillance et de rapports soient en place. Le Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) fait partie intégrante du cadre de gestion des risques du Groupe Peoples, et ce dernier l'applique chaque année. Les renseignements divulgués dans le présent rapport appuient la détermination et l'évaluation des risques par le Groupe Peoples dans le cadre du PIEAFP.

La politique de gestion du risque d'entreprise et le cadre de propension au risque du Groupe Peoples visent à renforcer la gestion des risques et font partie intégrante de son processus de planification stratégique. Le Groupe Peoples considère que les risques suivants sont les plus pertinents.

### ***Risque de marché***

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe Peoples effectue des opérations qui engendrent un risque de marché. Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de l'entreprise fluctuent en raison de variations des valeurs de marché causées par des facteurs tels que les taux d'intérêt et les écarts de crédit. Le Groupe Peoples utilise la méthode de gestion du risque de taux d'intérêt décrite ci-après pour atténuer l'exposition de ses portefeuilles de prêts hypothécaires, de prêts personnels, de prêts à des entreprises, de placements, de dépôts, de titres hypothécaires et d'Obligations hypothécaires du Canada au risque de marché.

Le Groupe Peoples n'exerce pas d'opérations de négociation sur les marchés ou visant des placements spéculatifs.

### ***Risque de taux d'intérêt***

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de perte résultant des fluctuations des taux d'intérêt ou de leur volatilité qui pourraient miner la rentabilité future ou la juste valeur des instruments financiers.

La principale source de risque de taux d'intérêt de l'entreprise est liée à son portefeuille de prêts hypothécaires à taux fixe et à taux variable, capitalisé par des passifs à taux fixe et par une combinaison de comptes à vue et de comptes de dépôts à terme à taux fixe, ainsi que par une facilité de crédit garantie. Les fluctuations de taux d'intérêt et les écarts peuvent se répercuter sur la marge de taux d'intérêt réalisée entre la modification des taux des actifs et celle des passifs.

Le Groupe Peoples a mis en œuvre des méthodes de gestion du risque pour atténuer et contrôler le risque de marché auquel il est exposé en utilisant à la fois la mesure du

signalement des écarts et la méthode de calcul fondée sur les durées. Outre ces deux mesures clés, le Groupe Peoples surveille activement les mouvements et les tendances des taux d'intérêt et prépare des analyses des flux de trésorerie. Il mesure également l'impact sur un an – au moyen de la méthode des chocs de taux d'intérêt – afin de chiffrer l'impact réel sur les résultats au cours de cette période. Au quatrième trimestre de 2018, le Groupe Peoples a mis en œuvre un nouveau cadre de gestion du risque de trésorerie qui permettra entre autres de mieux déterminer ce risque.

Au 31 décembre 2018, on estime qu'une diminution de 1 % des taux d'intérêt aurait eu un effet défavorable de 0,9 M\$ (4,1 M\$ au 31 décembre 2017). Autrement, si les taux d'intérêt avaient augmenté de 1 %, cela aurait pu se traduire par un accroissement de 1,5 M\$ du produit d'intérêts (7,5 M\$ au 31 décembre 2017).

Le Groupe Peoples couvre le risque de taux d'intérêt sur ses actifs et ses passifs titrisés au moyen de swaps et de contrats à terme sur obligations. Les stratégies de couverture visent à tenir compte de l'exposition au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations de taux d'intérêt.

### ***Risque de crédit***

Le risque de crédit s'entend du risque de perte financière résultant de l'incapacité des clients et des contreparties du Groupe Peoples de respecter les modalités d'un prêt ou d'un contrat. L'une des composantes du risque de crédit est le risque de concentration, qui intervient lorsque les expositions sont concentrées dans une même catégorie, qu'il s'agisse de l'emplacement géographique, du type de produit, du secteur de l'industrie ou du type de contrepartie.

Au sein des activités du Groupe Peoples, le risque de crédit découle principalement des prêts hypothécaires et prêts personnels accordés aux clients et du placement d'actifs liquides dans le cadre des opérations de trésorerie de l'entreprise, ainsi que d'un investissement dans des créances au titre de contrats de location garanties par des privilèges grevant les biens.

Le Groupe Peoples applique des politiques d'octroi de crédit qui imposent des limites prudentes aux ratios prêt-valeur ainsi qu'aux concentrations géographiques et visant un même emprunteur. Les facteurs pertinents relatifs aux résultats et aux flux de trésorerie sont également pris en considération. L'assurance de la SCHL et d'autres assureurs approuvés est utilisée à grande échelle pour le gros du portefeuille de prêts du Groupe Peoples. Dans le cas des opérations de trésorerie du Groupe Peoples, des politiques de placement en place limitent ces derniers à des produits de haute qualité ou garantis par l'État, et selon des concentrations prudentes. L'investissement du Groupe Peoples dans des créances au titre de contrats de location comprend un très grand nombre de comptes de faible valeur.

Le Groupe Peoples utilise des instruments de sûreté standard ou fait établir des documents particuliers par des avocats externes et, le cas échéant, les sûretés sont inscrites dans le registre. Nos systèmes de gestion des sûretés permettent de nous assurer que ces dernières sont adéquatement acceptées, inscrites et conservées.

Pour pouvoir se fonder sur l'évaluation des actifs acceptés en garantie, le Groupe Peoples a mis au point des règles exhaustives sur les types d'évaluation acceptables, ainsi que des listes approuvées d'évaluateurs agréés qui peuvent évaluer un actif et la fréquence des réévaluations.

Au nombre des autres facteurs d'atténuation du risque de crédit, mentionnons le maintien, par le Groupe Peoples, de provisions individuelles pour pertes sur créances et d'une provision collective afin de couvrir les pertes sur créances attendues qui n'ont pas encore été expressément recensées. Les réserves collectives générales sont maintenues conformément aux normes IFRS et aux consignes du BSIF. Le Groupe Peoples effectue des comparaisons de ses provisions générales et spécifiques pour pertes sur créances tous les trimestres afin de gérer, d'évaluer et de contrôler efficacement le risque de crédit auquel il s'expose. En se fondant sur ses résultats trimestriels, il établit des estimations sur la probabilité de défaillance, afin d'apprendre de ses pertes antérieures et de réduire les pertes sur créances futures.

Les facilités à l'égard desquelles un paiement contractuel n'a pas été fait ou dont le client ne respecte pas les modalités contractuelles sont considérées comme étant en souffrance. Cela comprend les facilités dont le montant dépasse les modalités approuvées ou dont des remboursements prévus sont en souffrance, mais non les actifs dépréciés.

Un prêt est comptabilisé comme étant déprécié lorsque l'entreprise détermine que, selon des indications objectives, elle n'est plus raisonnablement certaine de recouvrer en temps opportun le montant total du capital et des intérêts. En pratique, on vérifie si un prêt est déprécié lorsqu'il fait l'objet d'une procédure judiciaire ou s'il est arriéré depuis plus de trois mois. Un prêt devient déprécié lorsque la garantie de l'actif sous-jacent ne suffit plus à recouvrer l'encours intégral du capital, des intérêts et des frais de recouvrement, ou qu'il survient un événement générateur de pertes qui affecte de manière importante les flux de trésorerie futurs connexes.

Dans ce cas, on constate une provision correspondant à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs.

Le risque de crédit associé aux portefeuilles de cartes du Groupe Peoples, qui comprennent des cartes prépayées et des cartes avec garantie, est minime puisque l'entreprise n'accorde pas de crédit au-delà du montant déposé en garantie par les clients.

Le tableau suivant fait état des prêts en souffrance et des prêts dépréciés par type d'actif hypothécaire (en milliers de dollars canadiens).

	<b>Au 31 Décembre 2018</b>					
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	Prêts aux entreprises et prêts personnels	Prêts hypothécaires titrisés	Investissement dans des créances au titre de contrats de location	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>En souffrance, mais non dépréciés</b>						
1 – 30 jours	4,657	12,000	45	3,737	5,062	25,501
31 – 60 jours	4,690	-	33	938	2,867	8,528
61 – 90 jours	-	-	24	259	2,736	3,019
Plus de 90 jours	-	-	-	-	-	-
	<b>9,347</b>	<b>12,000</b>	<b>102</b>	<b>4,934</b>	<b>10,665</b>	<b>37,048</b>
<b>Prêts dépréciés</b>						
Prêts en cours	35,214	-	285	1,274	6,203	42,976
Provision spécifique	(21)	-	(192)	0	(687)	(900)
	<b>35,193</b>	<b>-</b>	<b>93</b>	<b>1,274</b>	<b>5,516</b>	<b>42,076</b>

  

	<b>Au 31 Décembre 2017</b>					
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	Prêts à des entreprises et prêts personnels	Prêts hypothécaires titrisés	Investissement dans des créances au titre de contrats de location	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>En souffrance, mais non dépréciés</b>						
1 – 30 jours	51,936	-	-	2,354	25,750	80,040
31 – 60 jours	7,984	-	-	250	-	8,234
61 – 90 jours	-	-	-	-	-	-
Plus de 90 jours	23,066	-	-	-	-	23,066
	<b>82,986</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2,604</b>	<b>25,750</b>	<b>111,340</b>
<b>Prêts dépréciés</b>						
Prêts en cours	3,628	12,750	-	-	-	16,378
Provision spécifique	(25)	0	0	0	0	(25)
	<b>3,603</b>	<b>12,750</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16,353</b>

Les prêts hypothécaires à l'habitation comprennent les prêts hypothécaires assurés et non assurés. □

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Groupe Peoples se conforme aux nouvelles lignes directrices comptables aux termes de la norme IFRS 9, Instruments financiers et exigences en matière de divulgation financière, pour la comptabilisation des pertes sur créances attendues. Le Groupe Peoples a mis en œuvre un cadre de gouvernance et de contrôle qui permet de déterminer rapidement les hausses importantes du risque de crédit. Aux termes de la norme IFRS 9, les provisions pour les pertes sur créances attendues à l'égard des expositions individuelles d'envergure et des prêts dépréciés sont calculées de manière individuelle, tandis que le reste du portefeuille est calculé de manière collective. En raison de l'évolution du risque depuis la comptabilisation initiale, le portefeuille est organisé en trois catégories afin de calculer les pertes sur créances attendues en se fondant sur des données prospectives. Ce nouveau traitement comptable permet une comptabilisation plus rapide des pertes sur créances que selon le modèle fondé sur les pertes subies que l'entreprise utilisait auparavant.

### ***Risque de titrisation***

Le risque de titrisation s'entend du risque que les pertes sur créances soient plus importantes que prévu parce que la titrisation n'a pas donné les résultats attendus ou que les valeurs et les risques acceptés ou transférés ne se sont pas concrétisés comme prévu.

Le Groupe Peoples est un émetteur actif et un agent serveur du Programme des titres hypothécaires LNH, ainsi que de la Fiducie du Canada pour l'habitation dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). En qualité d'émetteur, l'entreprise fournit des produits hypothécaires qui sont assurés, puis veille à la mise en commun de ces prêts dans des titres hypothécaires qui sont également garantis par le gouvernement du Canada. En qualité d'agent serveur, le Groupe Peoples perçoit les versements hypothécaires chaque mois et répartit les montants de capital recueillis et l'intérêt payable sur le titre.

Le Groupe Peoples a titrisé ses propres prêts hypothécaires assurés afin de gérer sa position de risque de crédit, de rehausser ses ratios de fonds propres réglementaires et générer de la liquidité pour le bilan.

Dans le cadre du programme, l'entreprise émet des titres garantis par des prêts hypothécaires à l'habitation (habitations unifamiliales et multifamiliales) assurés contre le risque de défaillance des emprunteurs. Une fois les prêts hypothécaires titrisés, l'entreprise cède les prêts hypothécaires sous-jacents et les titres connexes à la SCHL. À titre d'émetteur dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH et du Programme des Obligations hypothécaires du Canada, le Groupe Peoples verse tous les paiements prévus de capital et d'intérêts à la SCHL – que les montants sur les prêts hypothécaires transférés sous-jacents aient été perçus ou non –, puis recouvre ces montants auprès de l'emprunteur. Le Groupe Peoples participe au Programme des titres hypothécaires LNH et au Programme des Obligations hypothécaires du Canada, ce qui donne lieu à un traitement au bilan et hors bilan.

Le Groupe Peoples titrise les prêts hypothécaires pour lesquels le risque de remboursement anticipé et le risque de taux d'intérêt sont conservés. Comme la quasi-totalité des risques et des avantages associés aux actifs transférés sont conservés, les prêts hypothécaires transférés continuent d'être constatés au bilan consolidé à titre de prêts hypothécaires à l'habitation. Le produit en espèces du transfert est traité comme un emprunt garanti et est inclus dans le passif au bilan consolidé.

Le tableau suivant fait état des positions nettes du Groupe Peoples sur ses actifs et ses passifs titrisés (en milliers de dollars canadiens) :

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Juste valeur des créances hypothécaires titrisées, y compris les actifs de remplacement détenus comme des placements soumis à restrictions	684,282	469,499
Juste valeur des passifs de titrisation	<u>692,815</u>	<u>481,379</u>
<b>Positions nettes</b>	<u>(8,533)</u>	<u>(11,877)</u>

Le tableau suivant présente une analyse des créances hypothécaires titrisées (en milliers de dollars canadiens) :

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Prêts hypothécaires titrisés	680,641	466,991
Moins la provision pour pertes sur créances	<u>(76)</u>	<u>(80)</u>
	680,565	466,911
Commissions de montage non amorties	<u>3,869</u>	<u>1,300</u>
Solde	<u>684,434</u>	<u>468,211</u>

Le tableau suivant présente une analyse des passifs de titrisation (en milliers de dollars canadiens):

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Passifs de titrisation	688,012	475,074
Intérêt couru	<u>1,585</u>	<u>1,037</u>
	689,597	476,110
Coûts non amortis des programmes de TH et d'OHC	<u>(4,336)</u>	<u>(3,042)</u>
Solde	<u>685,261</u>	<u>473,069</u>

Le Groupe Peoples veille à ce que les risques de crédit et de financement des actifs sous-jacents soient gérés conformément aux modalités énoncées ici. Il atténue en outre le risque de contrepartie en s'assurant de ne conclure des opérations de titrisation qu'avec des banques canadiennes de l'annexe I. Le risque de réinvestissement associé au montant de capital de titrisation des OHC de la FCH est atténué en investissant dans des placements bien cotés ou garantis par le gouvernement.

Des opérations de titrisation assorties d'un traitement hors bilan se produisent lorsque l'entreprise titre des prêts hypothécaires à l'habitation fermés (habitations multifamiliales) et des prêts hypothécaires pour des logements sociaux dont le risque de remboursement anticipé est atténué et dont le risque de réinvestissement du capital est transféré à un tiers. En outre, le Groupe Peoples vend des prêts hypothécaires à l'habitation assurés à des institutions financières tierces avant la titrisation. Dans les deux cas, le Groupe Peoples ne conserve pas le risque de remboursement anticipé et le risque de taux d'intérêt qui se rattachent aux prêts hypothécaires transférés. Les pertes sur créances prévues sur les prêts hypothécaires vendus sont minimales, ces derniers étant assurés contre les défaillances. Ces opérations entraînent la décomptabilisation des passifs financiers parce que la responsabilité légale des passifs est assumée par des tiers.

Le Groupe Peoples a généré et titrisé un total de 1,3 G\$ (1,1 G\$ en 2017) en portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation fermés (habitations multifamiliales) et 236 M\$ en portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation remboursables par anticipation (habitations multifamiliales et unifamiliales) pour la période se terminant le 31 décembre 2018 (256,8 M\$ en 2017). En outre, l'entreprise a généré et vendu à des tiers des portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation remboursables par anticipation et fermés (habitations multifamiliales) totalisant 420,2 M\$ (626,4 M\$ en 2017). Le risque diminue considérablement lorsque les responsabilités légales sont transférées à une tierce partie au moment de la vente des prêts. Les gains et pertes correspondant à ces portefeuilles sont comptabilisés au moment de la titrisation ou de la vente des prêts hypothécaires.

### Instruments dérivés

Pour pouvoir participer au Programme des Obligations hypothécaires du Canada, le Groupe Peoples a recours à des instruments dérivés hors cote sous forme de swaps avec flux identiques et de contrats à terme sur obligations. Ces swaps ne sont pas comptabilisés comme des instruments dérivés parce que tous les soldes titrisés connexes sont constatés au bilan. L'entreprise a également recours à des contrats à terme sur obligations pour garantir les taux d'intérêt sur la vente future de titres hypothécaires.

La juste valeur des instruments dérivés est incluse dans le montant indiqué dans la catégorie des « instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat » inscrits au passif dans les états financiers audités de 2018 (note 15), d'un montant de 7,7 M\$ (actif de 885 000 \$ en 2017, note 7).

### ***Risque de liquidité***

Le risque de liquidité s'entend du risque d'insuffisance des soldes de trésorerie du Groupe Peoples pour couvrir ses passifs et ses engagements lorsque ceux-ci arrivent à échéance. Les trois principaux besoins en matière de financement de l'entreprise se rapportent : (1) à sa participation aux programmes de TH LNH et des OHC; (2) au financement de ses activités d'octroi de prêts hypothécaires ordinaires et de prêts personnels; et (3) au remboursement des soldes de dépôts.

Le risque de liquidité est géré conformément à des limites et à des mesures de la qualité des actifs qui sont énoncées dans la Politique sur la gestion des liquidités. Les prévisions de trésorerie constituent le principal mécanisme de contrôle d'information de gestion servant à surveiller la liquidité au quotidien. Le Groupe Peoples dispose d'un plan de financement d'urgence et effectue des simulations de crise portant sur des scénarios précis deux fois par année.

Le conseil d'administration a mis sur pied un Comité de gestion de l'actif et du passif (CGAP) composé de membres de la haute direction et présidé par le chef de la direction. Le CGAP doit également superviser la gestion des risques de marché, de liquidité et de financement.

Le risque de liquidité est également surveillé de près par des organismes de réglementation externes. En vertu de ses normes de liquidité, le BSIF exige des institutions financières qu'elles se conforment à plusieurs exigences exhaustives en matière de surveillance de la liquidité et de rapports. Le Groupe Peoples est tenu de déclarer son ratio de liquidité à court terme (LCR), ce qui permet de s'assurer qu'elle dispose de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour survivre pendant une période allant jusqu'à 30 jours civils. Cela vient s'ajouter aux flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF), qui mesurent les flux de trésorerie au-delà de 30 jours. En 2018, le BSIF a exigé de toutes les institutions financières qu'elles déclarent toutes les deux semaines les soldes de comptes clés aux fins de la surveillance de la liquidité, au moyen de l'outil de suivi de l'activité relative à la liquidité (SAL). En 2020, une nouvelle norme entrera en vigueur, à savoir le ratio de liquidité à long terme (NSFR), en vertu duquel le Groupe Peoples devra maintenir un profil de financement stable à long terme. À compter de 2020, des outils de suivi des liquidités et de suivi des liquidités intrajournalières viendront s'ajouter aux exigences des normes de liquidité. Le Groupe Peoples veillera à ce que la surveillance et l'administration de la liquidité soient bien gérées conformément aux lignes directrices en évolution du BSIF.

### ***Risque de non-conformité à la réglementation***

Le risque de non-conformité à la réglementation s'entend du risque (touchant les résultats) découlant de la possibilité que le Groupe Peoples ne se conforme pas aux lois, aux règles, aux règlements, aux pratiques prescrites et aux normes éthiques en vigueur dans les territoires où il exerce ses activités.

Le Comité de gouvernance du Groupe Peoples exerce une surveillance et établit des politiques pour s'assurer que l'entreprise exerce ses activités conformément aux lois et aux règlements qui régissent les institutions financières.

La haute direction encourage la conformité à la réglementation et l'intègre à la culture d'entreprise en instaurant des procédures officielles qui respectent les politiques établies.

Chaque mois, le chef de l'exploitation et le chef des services de crédit surveillent et signalent les cas de non-conformité à la réglementation et aux politiques internes en se fondant sur le certificat de respect de la législation, dans lequel sont précisées les mesures correctives à prendre et les dates de résolution prévues. Une fois que les cas de non-conformité ont été relevés, la haute direction prend des mesures immédiates pour corriger les lacunes, afin d'éviter qu'il y ait des répercussions financières importantes pour l'entreprise.

### ***Risque stratégique***

Le risque stratégique (touchant les résultats) découle de l'incapacité éventuelle du Groupe Peoples de mettre en œuvre des plans d'affaires et des stratégies appropriés, de prendre des décisions, d'affecter des ressources ou de s'adapter à l'évolution de son contexte opérationnel.

Le Groupe Peoples atténue ce risque en veillant à diversifier ses segments d'activités en se fondant sur les tendances du marché. Au fil des années, l'entreprise a élargi son éventail d'activités; désormais, en plus d'offrir des prêts ordinaires, elle offre aussi des programmes de titrisation et des services de cartes. En 2017, le portefeuille de prêts hypothécaires assurés du Groupe Peoples a crû en raison de l'acquisition de prêts hypothécaires résidentiels (habitations unifamiliales) auprès d'une autre institution financière. En 2018, il y a eu une forte croissance du canal du crédit à la consommation en raison d'un investissement dans des contrats de location à la consommation et de l'acquisition d'une entreprise d'octroi de crédit en ligne. Les risques pour les résultats associés à un segment d'activités sont donc compensés par les autres.

Des plans et des stratégies d'affaires sont élaborés et mis en œuvre par la direction et approuvés par le conseil d'administration, de manière à s'assurer d'atteindre les objectifs d'entreprise tout en maintenant un niveau de risque acceptable.

L'entreprise recherche et surveille les occasions de croissance et en évalue les répercussions possibles sur son bilan et son état des résultats.

### **Gestion des fonds propres**

Lorsqu'il gère ses fonds propres, l'objectif principal du Groupe Peoples est de maintenir des ratios de fonds propres supérieurs aux exigences réglementaires en fixant des cibles internes plus rigoureuses que celles du BSIF et de Bâle III, tout en veillant à ce que les fonds propres soient répartis de manière efficiente aux activités opérationnelles en fonction des niveaux de risque de ces dernières.

Les fonds propres sont gérés de manière consolidée selon des principes qui tiennent compte des risques associés aux activités opérationnelles. Le Groupe Peoples calcule et présente les ratios de fonds propres réglementaires conformément au cadre du premier pilier de Bâle III, et il a adopté l'approche standard au titre du risque de crédit et l'approche indicateur de base au titre du risque opérationnel. Il se conforme en outre à toutes les exigences internes et de fonds propres réglementaires.

Au 31 décembre 2018, les exigences de fonds propres du Groupe Peoples pour le risque opérationnel s'élevaient à 12,6 M\$ (10,4 M\$ au 31 décembre 2017). Ses ressources en fonds propres à cette même date sont résumées à l'Annexe I du présent document. Le tableau figurant à l'Annexe I a été préparé d'après le modèle de divulgation modifié exigé par le BSIF et qui est défini dans les exigences de communication financière du CBCB.

### **Structure des fonds propres réglementaires**

On dénombre trois catégories de fonds propres. La catégorie 1 (le noyau de fonds propres) englobe les éléments de la plus haute qualité. Les éléments de catégorie 2 (fonds propres complémentaires) comprennent les réserves, les provisions et les instruments hybrides. Les fonds propres de catégorie 3 servent uniquement à respecter les exigences de fonds propres relatives au risque de marché.

Le total des fonds propres réglementaires du Groupe Peoples se compose de ce qui suit :

- Les fonds propres de catégorie 1 (noyau de fonds propres) se composent uniquement de l'avoir des actionnaires ordinaires (soit les actions ordinaires, le surplus d'apport et les résultats non distribués).
- Les fonds propres de catégorie 2 (fonds propres complémentaires) comprennent la provision collective pour pertes sur créances.

- Le montant des fonds propres de catégorie 3 est nul.

Le total des fonds propres réglementaires est calculé et déclaré conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS).

Les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par le montant des actifs pondérés en fonction des risques (APR).

Le calcul des APR repose sur les règles établies par le BSIF relativement aux expositions au bilan et hors bilan. De plus, le BSIF établit officiellement des objectifs de fonds propres basés sur les risques à l'intention des institutions de dépôts.

Outre le ratio des fonds propres de catégorie 1 et celui du total des fonds propres, le Groupe Peoples doit veiller à ce que son ratio de levier, obtenu en divisant les fonds propres de catégorie 1 par le total des expositions au bilan et hors bilan, ne dépasse pas le niveau maximum fixé par le BSIF. Cette mesure (telle que résumée à l'Annexe II) a été instaurée pour que les institutions financières disposent d'un niveau de fonds propres suffisant par rapport à leur actif total.

### **Suffisance des fonds propres**

Le Groupe Peoples a recours au PIEAFP et à l'évaluation des risques pour cerner les risques importants auxquels il est exposé afin de veiller à ce que les fonds propres disponibles suffisent, par leur qualité et leur quantité, à la poursuite de ses activités opérationnelles. L'analyse selon le PIEAFP est effectuée par la haute direction et soumise à l'examen et à l'approbation du conseil d'administration, tout comme le budget annuel et le plan de fonds propres. Dans le cadre de l'analyse selon le PIEAFP, des simulations de crise sont réalisées afin de prévoir comment le Groupe Peoples réagirait en situation de crise et de déterminer si un coussin de fonds propres ou des mesures d'atténuation supplémentaires sont requis. Le rapport ainsi obtenu permet de tenir le conseil d'administration au fait de l'évaluation continue des risques qui pèsent sur l'entreprise, de la façon dont elle atténue ces risques, ainsi que de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise en cas de concrétisation des risques importants recensés. Le rapport découlant du PIEAFP est un élément essentiel des procédures employées par le Groupe Peoples afin de disposer de fonds propres et de mécanismes de contrôle adéquats pour soutenir ses activités courantes et futures.

Comme on l'a vu, le conseil d'administration a approuvé des politiques précises conçues pour gérer et atténuer les risques de crédit, de taux d'intérêt, de liquidité et associés au portefeuille de valeurs mobilières. Ces politiques sont appliquées et surveillées chaque mois par la direction et chaque trimestre par le conseil d'administration.

En plus de superviser la gestion des risques de marché, de liquidité et de financement, les membres du CGAP fournissent des conseils sur l'utilisation, la composition et la provenance de fonds propres adéquats. Formé uniquement d'administrateurs n'occupant pas un poste de direction, le comité d'audit examine l'adéquation des contrôles internes et le respect des exigences réglementaires et autres. Les résultats des audits internes lui sont soumis.

Le PIEAFP du Groupe Peoples est examiné par le conseil d'administration chaque année et est vérifié par l'équipe d'auditeurs internes du Groupe Peoples les années où il est soumis au BSIF.

## Rémunération

Le Groupe Peoples est assujéti aux lois sur la protection des données lorsqu'il divulgue de l'information sur la rémunération. Aux termes de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, il est interdit de divulguer des renseignements susceptibles de faciliter l'identification d'une personne. La diffusion publique ou au sein de l'entreprise de renseignements sur la rémunération est donc restreinte.

Par contre, toute l'information nécessaire est communiquée au BSIF sur demande.

Vu sa taille et sa nature relativement peu complexe, le Groupe Peoples a eu recours à la proportionnalité, mais lorsque c'était approprié, il n'a pas intégré à son modèle d'affaires certaines dispositions des principes de saines pratiques de rémunération (*Principles for Sound Compensation Practices*) du Conseil de stabilité financière.

En raison de la taille relativement modeste et de la nature peu complexe du Groupe Peoples, son conseil d'administration n'est pas tenu de constituer un comité indépendant sur la rémunération. Les processus existants continueront de faire l'objet d'examens et, si nécessaire, l'entreprise envisagera de modifier ce mécanisme pour assurer un examen indépendant plus approfondi.

Il incombe au conseil d'administration de l'entreprise de superviser la conformité de cette dernière à ses processus de rémunération. La détermination des processus de rémunération s'appuie sur des consignes fournies par le BSIF; elle peut être examinée et commentée par les fonctions de contrôle et le service des ressources humaines et de la culture d'entreprise du Groupe Peoples.

Le Groupe Peoples s'efforce de veiller à ce que sa politique sur la rémunération s'harmonise avec sa stratégie d'affaires, sa situation financière actuelle et sa croissance à long terme. La structure de rémunération de l'entreprise repose sur la combinaison d'un traitement fixe (salaire et avantages sociaux) et d'incitatifs au rendement liés à des mesures applicables à l'échelle de l'entreprise, en plus de tenir compte de l'ancienneté et de la nature du travail de l'employé.

Par conséquent, les mesures de rendement utilisées pour calculer la rémunération variable sont rajustées pour tenir compte des risques actuels ou potentiels pour l'entreprise et sont conformes au besoin de maintenir des assises solides sur le plan des fonds propres. La rémunération ne comporte aucun incitatif garanti, et aucun régime d'incitation n'est contractuel. Les limites régissant la rémunération, tant fixe que variable, et la rémunération des actionnaires ont été établies et sont surveillées par le BSIF.

En 2018, le montant total des salaires, des primes, des incitatifs à long terme et des autres formes de rémunération des dirigeants clés et des employés dont les activités professionnelles ont une forte incidence sur le degré d'exposition au risque de l'entreprise s'est élevé à 8 M\$ (9,1 M\$ en 2017). Ce total n'est pas ventilé entre les dirigeants clés et les « autres preneurs de risques » parce qu'on estime que tous les employés occupant des postes à haut risque sont des dirigeants clés.

**ANNEXE I – MODÈLE DE DIVULGATION COMMUN AU TITRE DE BÂLE III, AU  
31 DÉCEMBRE 2018**

	<i>Modèle modifié de déclaration des fonds propres</i>	<i>Tout compris (en milliers de dollars)</i>
1	Actions ordinaires et assimilées admissibles directement émises (et leur équivalent dans le cas des institutions qui ne sont pas constituées en société par actions) plus primes liées au capital correspondantes	26,884
2	Résultats non distribués	217,821
3	Cumul des autres éléments du résultat étendu (et autres réserves)	
4	<i>Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés de CET1 (applicable uniquement aux institutions qui ne sont pas constituées en société par actions)</i>	
5	Actions ordinaires et assimilées émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans CET1)	
6	<b>Actions ordinaires et assimilées de T1 avant ajustements réglementaires</b>	244,705
	Actions ordinaires et assimilées de T1 : Ajustements réglementaires	
28	Total des ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1	(1,887)
29	<b>Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)</b>	242,818
	Autres éléments de T1 : Instruments	
30	Autres éléments de T1 admissibles directement émis plus primes liées au capital correspondantes	
31	dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	
32	dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	
33	<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de T1</i>	
34	Autres éléments de T1 (et instruments de CET1 non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans AT1)	
35	<i>dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés</i>	
36	<b>Autres éléments de T1 avant ajustements réglementaires</b>	
	Autres éléments de T1 : Ajustements réglementaires	
43	Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1 au titre de Bâle III	
44	Autres éléments de T1 (AT1)	
45	Fonds propres T1 (T1 = CET1 + AT1)	242,818
	Fonds propres complémentaires (T2) : Instruments et provisions	
46	Instruments de T2 admissibles directement émis plus primes liées au capital	
47	Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de T2	
48	Instruments de T2 (et instruments de CET1 et d'AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans T2)	
49	<i>dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés</i>	
50	Provisions collectives	4,003
51	T2 avant ajustements réglementaires	4,003
	Fonds propres complémentaires (T2) : Ajustements réglementaires	
57	Total des ajustements réglementaires appliqués aux instruments de T2 au titre de Bâle III	
58	Fonds propres complémentaires (T2)	4,003
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	246,821
60	Total des actifs pondérés des risques	1,598,254
60a	APR pour fonds propres sous forme d'actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)	
60b	APR pour fonds propres de catégorie 1 (T1)	
60c	APR pour le total des fonds propres	
	Ratios de fonds propres	
61	Actions ordinaires et assimilées de T1 (en pourcentage des actifs pondérés des risques)	15.2%
62	T1 (en pourcentage des actifs pondérés des risques)	15.2%
63	Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés des risques)	15.4%
	Cible tout compris du BSIF	
69	Ratio cible tout compris d'actions ordinaires et assimilées de T1	7.0%

70	Ratio cible tout compris de fonds propres T1	8.5%
71	Ratio cible tout compris du total des fonds propres	10.5%
	<i>Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 1<sup>er</sup> janvier 2022)</i>	
80	<i>Plafond en vigueur sur les instruments de CET1 qui seront progressivement éliminés</i>	
81	<i>Montants exclus de CET1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)</i>	
82	<i>Plafond en vigueur sur les instruments d'AT1 destinés à être éliminés</i>	
83	<i>Montants exclus d'AT1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)</i>	
84	<i>Plafond en vigueur sur les instruments de T2 qui seront progressivement éliminés</i>	
85	<i>Montants exclus de T2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)</i>	

**Notes :**

- Les lignes 28, 43 et 57 regroupent tous les ajustements réglementaires pour la catégorie de fonds propres.
- Du troisième trimestre de 2014 au quatrième trimestre de 2018, les institutions qui appliqueront progressivement la norme de fonds propres en regard du RVC en se conformant à l'option 1 de la lettre d'août 2013 du BSIF devront déclarer des données sur les lignes 60a, 60b et 60c plutôt que 60.

**ANNEXE II – MODÈLE DE DIVULGATION COMMUN DU RATIO DE LEVIER  
POUR LES INSTITUTIONS QUI NE SONT PAS DES BIS**

**Au 31 Décembre 2018**

	Élément	Cadre du ratio de levier Tout compris (en milliers de dollars)
<b>Expositions au bilan</b>		
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais tenant compte des garanties)	3.092,998
2	(Montants des actifs déduits du calcul des fonds propres de catégorie 1 aux termes de Bâle III)	(1,887)
3	<b>Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT)</b> (somme des lignes 1 et 2)	<b>3,091,111</b>
<b>Expositions sur dérivés</b>		
4	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)	
5	Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	
6	Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes de la norme comptable applicable	
7	(Dédutions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	
8	(Volet exonéré d'une contrepartie centrale [CC] sur les expositions compensées de client)	
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	
11	<b>Total – Expositions sur dérivés</b> (somme des lignes 4 à 10)	
<b>Expositions sur opérations de financement par titres</b>		
12	Actifs bruts liés aux OFT constatés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de cession)	
13	(Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur les actifs bruts d'OFT)	
14	Exposition au risque de contrepartie (RC) pour les OFT	
15	Exposition sur opérations à titre de mandataire	
16	<b>Total – Expositions sur opérations de financement par titres</b> (somme des lignes 12 à 15)	
<b>Autres expositions hors bilan</b>		
17	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	735,494
18	(Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(505,668)
19	<b>Postes hors bilan</b> (somme des lignes 17 et 18)	<b>229,826</b>
<b>Fonds propres et expositions totales</b>		
20	<b>Fonds propres de catégorie 1</b>	<b>242,818</b>
21	<b>Total - Expositions</b> (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	<b>3,320,937</b>
<b>Ratios de levier</b>		
22	<b>Ratio de levier de Bâle III</b>	<b>7.3 %</b>